



## FO REFUSE LA POINTEUSE SUR LES POSITIONS DE CONTROLE

Suite à la transposition de la réglementation européenne régissant la licence de contrôle, chaque contrôleur détient un carnet d'heures de contrôle.

La DSAC, autorité de surveillance, vérifie avant de proroger la mention d'unité (MU) que le contrôleur a exercé au moins 200 heures.

L'EASA qui a audité la DSAC estime que celle-ci n'a pas assez de traçabilité pour vérifier si les contrôleurs ont travaillé sur l'ensemble des positions incluses dans leur mention d'unité.

Jusqu'à présent cela n'a jamais posé le moindre problème.

L'EASA ne remet en cause ni le nombre de 200 heures, ni le renouvellement validé par la DSAC. Le principe du carnet d'heures est donc valide il suffit de l'adapter.

Pourtant la DSNA utilise cet audit pour tenter de mettre en place un dispositif de pointeuse sur chaque position de contrôle... La DSNA n'a pas besoin de ces données puisque seule la DSAC renouvelle les mentions d'unité !

La DSNA a d'autres objectifs d'utilisation des données d'heures de tenue de position que le renouvellement de la MU.

**La DSNA présentera son projet lors du CT DSNA du 4 mars, FO votera CONTRE ce dispositif de pointeuse.**

**4 syndicats sont représentés au CT DSNA (FO, SNCTA, CGT, UNSA) : si l'ensemble des syndicats vote contre le projet sera repoussé !**

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

**Nom & Prénom :**

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

 :

Portable :

Email :

A....., le..... Signature

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :  
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116  
33704 MERIGNAC CEDEX**

